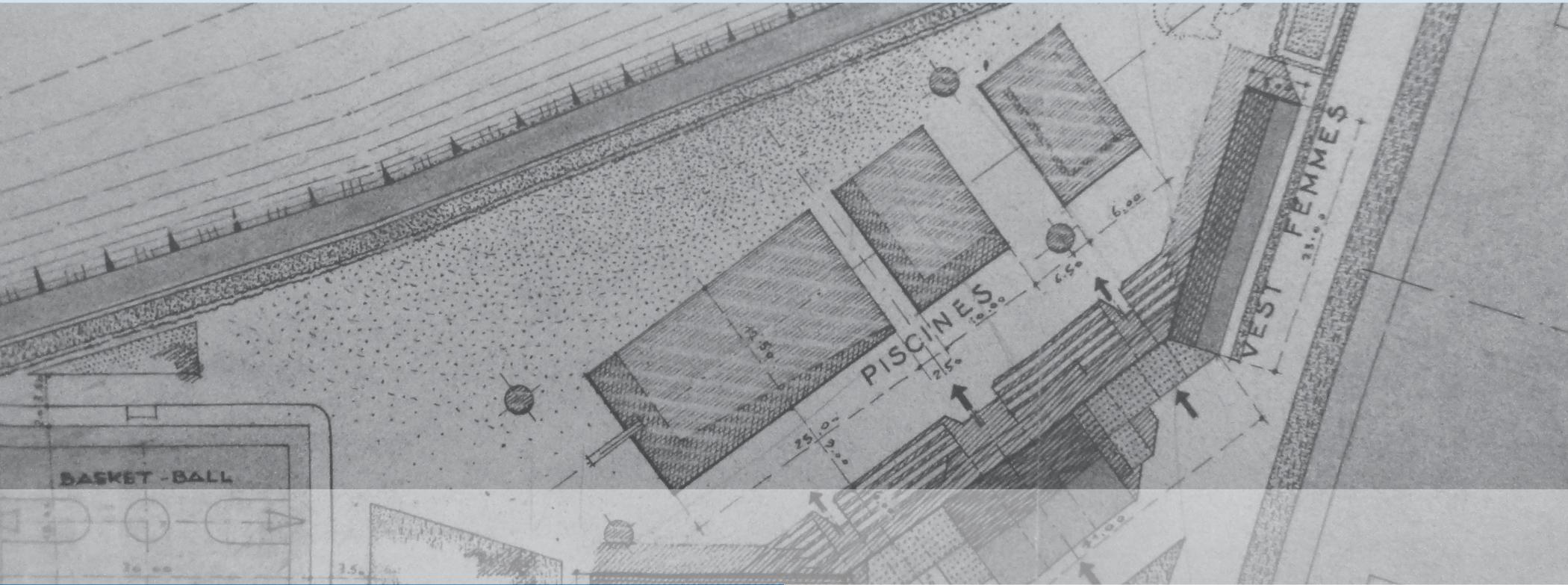


UNE LENTE GESTATION BUDGET ET EMPLACEMENT EN DÉBAT



UN PROJET D'ABORD COMMUNAL...

En 1965, la Commission pour l'aménagement de la piscine se déclare favorable à un transfert de l'établissement, initialement prévu au Stade municipal (1), dans l'enceinte de l'ancien collège de Cosne, rue Alphonse Baudin. En 1968, le Conseil municipal de Cosne fixe définitivement son choix pour la construction de la piscine sur un terrain situé en bordure de la route de Saint-Laurent (2), dont la Ville est propriétaire (emplacement actuel de la piscine). En 1970, le Conseil municipal de Cosne valide la construction d'une piscine couverte (3) avec trois bassins (12,50 m, 25 m et plongée), dont les travaux débuteront en 1973. Coût : 2 millions de francs.

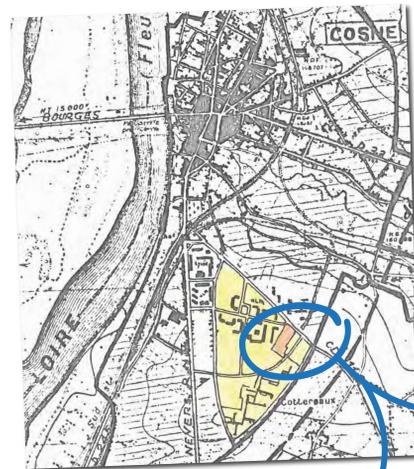


UNE PISCINE, SINON RIEN...

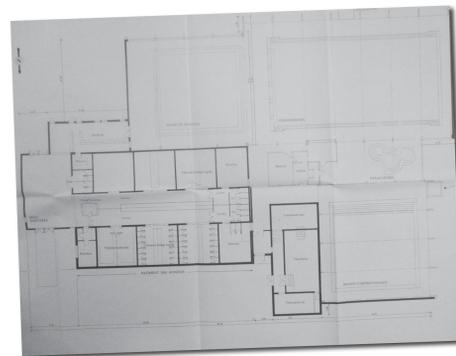
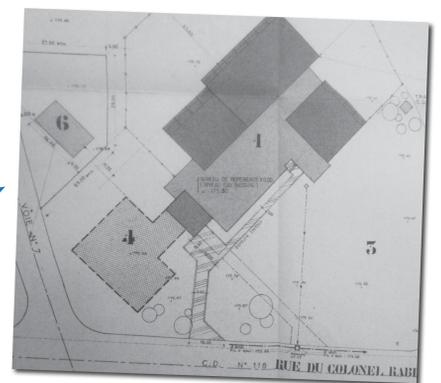
"La Loire ne permet pas d'établir sur l'une de ses rives une baignade sûre (...). La piscine est le seul établissement qui puisse répondre aux conditions d'hygiène et de sécurité exigées pour l'apprentissage et la pratique de la natation."

- EXTRAIT D'UN ARGUMENTAIRE, VILLE DE COSNE, 1970

(1) Un projet de 1958, proposé par la Municipalité de Cosne-Cours-sur-Loire, situe la piscine sur les bords de La Loire, au Stade municipal. Le projet est abandonné en 1965, en raison du caractère instable du sol.



(2) Emplacement défini en 1968 (zone orange) par le Conseil municipal de Cosne : "Ce terrain présente des avantages au point de vue dégagement, espaces verts et parkings".



(3) Plans de l'architecte Pierre-Frédéric Walbum, réalisés en 1972, sur lesquels on distingue la fosse de plongée (qui sera fermée définitivement en 1987), le bassin d'apprentissage et le grand bassin.